

## Résumé de la rencontre citoyenne du 12 août 2020

SUJET	INFORMATION
Stationnement	Il est possible de modifier ou d'ajouter des espaces de stationnement conformément à la <u>règlementation en vigueur</u> . De plus, il sera possible de stationner les véhicules dans la rue, sur le côté opposé à la piste cyclable, entre le 16 avril et le 14 novembre.
Sécurité	Une demande de vérification de la vitesse et du respect de la signalisation en place sur l'ensemble de la rue a été adressé auprès du Service concerné. Plus d'informations suivront à ce sujet.
Autobus	Le service de transport en commun sur le territoire de Mirabel est sous la responsabilité d'exo. La Ville de Mirabel n'a donc pas d'information à ce jour concernant la possibilité d'un futur circuit d'autobus sur la rue Boileau.
Déneigement	La piste cyclable sera déneigée et la neige sera chargée dans des camions plutôt que soufflée sur les terrains afin de permettre une plus grande sécurité pour tous.
Abri temporaire d'auto	Selon la réglementation, un abri temporaire d'auto doit être à 1,2 mètre du pavage. En lien avec ce projet, une tolérance sera accordée jusqu'à 0,5 mètre du pavage. Cette décision sera au risque du citoyen, car l'abri pourrait être endommagé par, entre autres, les opérations de déneigement. Il est fortement suggéré de faire modifier l'abri temporaire d'auto par un fournisseur.
Aménagement vert	Afin de minimiser au maximum l'espace requis pour l'élargissement des infrastructures, il n'a pas été retenu d'avoir une bande verte entre la rue et la piste cyclable.
Subvention	Dans le cadre de ce projet, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a attribué à la Ville de Mirabel une subvention de 1,252 M \$. L'échéancier de ce montant étant fixé au 31 mars 2021, les travaux doivent être réalisés à l'automne 2020.
Collectes des matières résiduelles	Ce projet n'aura pas d'incidence sur la collecte des matières résiduelles. Comme auparavant, les bacs devront être positionnés dans l'entrée, en bordure de rue, et non dans la rue ou dans la piste cyclable.
Boîte aux lettres	Une demande sera faite auprès de Postes Canada afin de déplacer les boîtes aux lettres sur une zone qui n'entrera pas en conflit avec la piste cyclable. Plus d'informations suivront à ce sujet.
Piste cyclable	Entre la rue Victor et la place Hugo, la piste cyclable sera du côté des adresses paires afin de minimiser l'impact des cyclistes et des piétons sur la circulation des autobus et des automobiles à l'intersection de la rue Victor.  Entre la place Hugo et le boul. du Curé-Labelle, la piste cyclable sera du côté des adresses impaires afin de respecter les exigences du MTQ en prévision du réalignement des rues Boileau et Lapointe à l'intersection du boul. du Curé-Labelle.
Réfection suite aux travaux	Les travaux liés à ce projet seront exécutés de manière à minimiser les interventions en dehors de l'élargissement des infrastructures afin d'éviter les travaux de réfection.
Circulation lors des travaux	La circulation locale sera permise avec, au besoin, des détours dans le secteur. Les véhicules d'urgence, les autobus ainsi que les camions de collecte pourront circuler.
Emprise de la Ville	Les travaux de ce projet seront entièrement dans l'emprise de la Ville.
Aménagement dans l'emprise de la Ville	Il est important d'attendre l'octroi de la soumission et de l'implantation par l'entrepreneur du tracé proposé avant de retirer les installations qui sont dans l'emprise de la Ville ou près de celle-ci (exemple : système d'irrigation, lampadaire, aménagement paysager, etc.).
Information	Afin de vous tenir informé sur ce projet, nous vous invitons à consulter régulièrement la section « Info-travaux » du site Web de la Ville de Mirabel à <a href="http://www.mirabel.ca/travaux">www.mirabel.ca/travaux</a> . Également, nous vous conseillons de vous abonner au service d'alertes citoyennes, au <a href="http://mavis.mirabel.ca">mavis.mirabel.ca</a> , qui vous permet, notamment, de recevoir par courriel, les informations relatives aux travaux à venir dans votre secteur. Vous n'avez qu'à sélectionner la catégorie Info-travaux lors de votre inscription. Si vous êtes déjà inscrit, il vous est possible de choisir cette catégorie en vous connectant à votre compte.